



Présidence : Roumanie

360ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 11 octobre 2001

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 20
Reprise : 15 h 10
Clôture : 17 h 15

2. Président : M. L. Bota
Mme V. Epure

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE M. BODO HOMBACH,
COORDONNATEUR SPECIAL DU PACTE DE
STABILITE POUR L'EUROPE DU SUD-EST

Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (PC.DEL/756/01/Rev.1), Belgique-Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/764/01), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/772/01), Fédération de Russie, Suisse, Moldavie, Yougoslavie, République tchèque (également au nom de la Hongrie, de la Pologne et de la Slovaquie) (PC.DEL/766/01 Restr.), Albanie (PC.DEL/777/01), Norvège (PC.DEL/779/01), ex-République yougoslave de Macédoine (PC.DEL/767/01), Bulgarie, Croatie (PC.DEL/770/01), Président

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Amendements constitutionnels en Turquie* : Turquie (PC.DEL/763/01)
- b) *Début des frappes militaires contre des cibles terroristes en Afghanistan* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/773/01)

- c) *Événements récents en Abkhazie/Géorgie* : Géorgie, Fédération de Russie, Turquie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/774/01), Président

Point 3 de l'ordre du jour : **INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES DE L'OSCE
SUR LE TERRAIN**

- a) *Questions de sécurité* : Secrétaire général
- b) *Réunion régionale des chefs des opérations de l'OSCE sur le terrain dans le Caucase* : Secrétaire général
- c) *Réunion régionale commune de l'OSCE, du HCR, de l'OIM, et du Conseil de l'Europe* : Secrétaire général
- d) *Situation en matière de recrutement pour la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit* : Secrétaire général, ex-République yougoslave de Macédoine
- e) *Formation de recrues pour la police albanaise* : Secrétaire général
- f) *Réunions auxquelles ont assisté des cadres du Secrétariat* : Secrétaire général
- g) *Dispositions prises en matière de sécurité pour les observateurs (renforcement de la confiance) de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit* : Secrétaire général
- h) *Dispositions prises en matière de visas pour les superviseurs des élections au Kosovo* : Turquie

Point 4 de l'ordre du jour : **CENTRE DE L'OSCE A BICHKEK**

Chef du Centre de l'OSCE à Bichkek, Belgique-Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/769/01), Norvège, Fédération de Russie, Suisse, Canada, Kazakhstan, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/775/01), Kirghizistan, Président

Point 5 de l'ordre du jour : **DISCUSSION SUR LES MESURES DE SUIVI DE
LA CONFERENCE SUR L'EGALITE DES
CHANCES DES ROMS ET DES SINTIS : DE LA
PAROLE AUX ACTES**

Président, Point de contact de l'OSCE pour les questions concernant les Roms et les Sintis, Belgique-Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/768/01), Canada, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/776/01), Fédération de Russie

Point 6 de l'ordre du jour : DECISION RELATIVE A LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE BICHKEK SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA STABILITE EN ASIE CENTRALE : RENFORCEMENT DES EFFORTS D'ENSEMBLE POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME

Président, Turquie, Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire de la décision), Etats-Unis d'Amérique, Azerbaïdjan

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 440 (PC.DEC/440) relative à la Conférence internationale de Bichkek sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble pour lutter contre le terrorisme ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Suisse, Kirghizistan

Point 7 de l'ordre du jour : DECLARATION DU CONSEIL PERMANENT APPUYANT LES ACTIONS MENEES PAR LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME

Président

Déclaration du Conseil permanent : Le Conseil permanent a adopté une déclaration appuyant les actions menées par les Etats-Unis d'Amérique pour lutter contre le terrorisme ; le texte de cette déclaration figure en annexe au présent journal.

Azerbaïdjan, Canada, Suisse, Japon, Norvège

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE

Président

Point 9 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *Séminaire de l'OSCE à Kiev les 8 et 9 octobre 2001* : Secrétaire général, Ukraine
- b) *Rencontre avec le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC)* : Secrétaire général
- c) *Rencontre avec le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie chargé des questions multilatérales* : Secrétaire général
- d) *Réunion sur REACT* : Secrétaire général

- e) *Séminaire de l'OSCE sur la région méditerranéenne devant se tenir à Dubrovnik (Croatie) les 30 et 31 octobre 2001* : Secrétaire général

Point 10 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Autriche, Grèce, Président
- b) *Situation des médias en Azerbaïdjan* : Belgique-Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/771/01), Azerbaïdjan, Biélorussie, Ukraine, Fédération de Russie, Kazakhstan, Arménie (PC.DEL/778/01)
- c) *Conférence internationale consultative sur l'éducation scolaire en relation avec la liberté de religion et de conviction, la tolérance et la non-discrimination* : Espagne
- d) *Désignation de candidats au Prix UNESCO pour la paix* : Président
- e) *Questions d'organisation* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 18 octobre 2001 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/360
11 octobre 2001
Annexe

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

360ème séance plénière
PC Journal No 360, point 7 de l'ordre du jour

DECLARATION
DU CONSEIL PERMANENT APPUYANT LES ACTIONS MENEES
PAR LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE POUR LUTTER
CONTRE LE TERRORISME

Reconnaissant que les attaques terroristes perpétrées le 11 septembre aux Etats-Unis d'Amérique étaient dirigées contre l'humanité, conscient du fait que les victimes de ces attaques étaient des ressortissants de nombreux Etats participants de l'OSCE et en réponse aux actions menées en Afghanistan par les Etats-Unis, le Conseil permanent :

Appuie le droit de légitime défense, individuelle et collective, des Etats-Unis et d'autres Etats à la suite d'agressions armées, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et ainsi que le réaffirment les résolutions 1368 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies ;

Reconnaît, accueille avec satisfaction et appuie la constitution d'une coalition mondiale contre le terrorisme, ce qui reflète la volonté commune de l'humanité de combattre le fléau du terrorisme ;

Appuie les actions visant à prévenir et à dissuader d'autres attaques terroristes contre des populations innocentes à travers le monde ;

Se félicite des efforts faits pour limiter autant que possible le nombre de victimes civiles et les dommages causés aux biens de la population civile ;

Réaffirme l'obligation de prévenir et d'éliminer le terrorisme et de tenir les Etats qui appuient les terroristes pour responsables des actions de ces derniers ;

Réaffirme le devoir des Etats participants d'appliquer intégralement les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, en particulier les résolutions 1368 et 1373 ;

Appuie les efforts visant à faire face aux besoins humanitaires des réfugiés et des personnes déplacées ;

S'engage à nouveau à élaborer - dans le cadre du groupe de travail sur le terrorisme - une déclaration et un plan d'action de l'OSCE sur la lutte contre le terrorisme, qui seront présentés pour adoption à la réunion du Conseil ministériel de Bucarest.